



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 14 décembre 2012

### **Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Thierry Vaillant.

### **Pouvoir :**

Philippe Saloux donne pouvoir à Michel Denoual

Mikaël Gombaud est nommé secrétaire de séance.  
Le Maire ouvre la séance à 19h00.

### **Approbation du compte rendu de conseil du 8 novembre 2012**

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **1) Communauté de communes du Pays de Redon (CCPR)**

##### **A) Avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)**

Le P.L.H. est le document stratégique par lequel la Communauté de Communes du Pays de Redon définit pour une durée de six ans (2013-2018) sa politique pour l'habitat. Il comporte plusieurs parties :

- le diagnostic,
- les orientations,
- le programme d'actions avec l'effort financier nécessaire pour la mise en œuvre du programme.

Les orientations retenues sont :

- mener une politique ambitieuse de reconquête du parc ancien,
- poursuivre le développement de l'offre de logements en intégrant les principes d'un aménagement durable,
- accompagner le développement d'une offre de logements abordables pour tous,
- apporter des réponses adaptées aux publics spécifiques,
- organiser la gouvernance, le suivi et l'animation du P.L.H.

Ce programme, voté à l'unanimité par l'Assemblée générale de la CCPR, est soumis au conseil municipal de chaque commune membre pour avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet du Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes du Pays de Redon, mais émet une réserve sur la somme actuelle affectée au projet de Maison de l'Habitat.

##### **B) Avis sur l'extension de la compétence aménagement de l'espace**

La Communauté de Communes du Pays de Redon a pris la compétence « aménagement de l'espace » qui comprend :

- la mise en place, la révision et la modification d'un Schéma de Cohérence Territorial et du Schéma Directeur de zones d'aménagement concerté destinées à l'aménagement des zones d'activités.  
Dans cet esprit, afin de permettre à chaque partie du territoire de la C.C.P.R. d'accéder aux services fondamentaux, la Communauté de Communes souhaite élargir sa compétence « aménagement de l'espace » à l'offre et l'accès aux soins. Elle prend la forme de construction, de rénovation ou de modernisation de pôle pluridisciplinaire de santé ou de maison de santé qu'elle met ensuite à la disposition des organismes et des professionnels de santé,
- la conception du financement et de la réalisation.

Le conseil municipal, de chaque commune membre de la C.C.P.R. doit se prononcer sur la modification des statuts.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'extension de la compétence « aménagement de l'espace ».**

## **2) Dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable de La Roche-Bernard (SMAEP)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SMAEP de La Roche-Bernard composé des communes Saint-Dolay, Nivillac, La Roche-Bernard et Théhillac ne disposait plus que de la compétence « Assainissement Non Collectif », la compétence « distribution d'eau potable » ayant été transférée au Syndicat d'Eau du Morbihan.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ayant la compétence « assainissement non collectif », les communes de Saint-Dolay, Nivillac et La Roche-Bernard la perdent de ce fait.

Le SMAEP a décidé lors de sa séance du 21 novembre 2012 :

- de transférer sa compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne
- des modalités de répartition de l'excédent comptable qui sera constaté à la clôture de l'exercice 2012 au prorata du nombre d'installations d'assainissement non collectif (295 pour Théhillac sur un total de 2363)
- de la dissolution du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions du Syndicat énoncées ci-dessus. Toutefois, la dissolution du Syndicat n'étant pas une volonté de la commune de Théhillac, le conseil demande que lui soit faite une proposition de convention par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne pour cette compétence.**

## **3) Avis sur le plan véloroute/voie verte et convention avec le Conseil Général du Morbihan**

Le Conseil Général du Morbihan à réaliser une véloroute/voie verte sur les communes de Férel, La Roche-Bernard, Nivillac, Saint-Dolay et Théhillac dénommée V2, qui traverse notre commune en passant derrière le lieu-dit « la Métairie », le « Marais », la « rue de l'Ecole » et repartant vers Fégréac.

Le tracé de cette véloroute/voie verte est sur de la voirie communale et départementale. L'entretien de la voie et de la signalisation de police sera assuré par la commune. Pour ce faire, le Conseil Général du Morbihan propose à la commune une convention d'entretien de la voirie.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- approuve le plan véloroute/voie verte du Conseil Général,
- autorise le Maire à signer la convention d'entretien de la voirie avec le Conseil Général du Morbihan,
- attire l'attention du Conseil Général sur les conditions de sécurité sur la section de la route départementale concernée.

## **4) Avis sur la création de Zone de Développement de l'Eolien sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois**

La Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois souhaite créer une Zone de Développement de l'Eolien (Z.D.E.) sur les communes de Sévérac, Guenrouët et St Gildas des Bois, avec 4 éoliennes.

Le Préfet de la Région Pays de la Loire sollicite l'avis du conseil municipal, notre commune étant limitrophe du projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la création de la Zone de Développement de l'Eolien sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois.**

#### **5) Section d'investissement : décision modificative**

Afin de pouvoir régler l'ensemble des opérations budgétaires, (notamment travaux mairie et sécurisation école), il convient de réaliser le réajustement suivant :

<b>CHAPITRE A REDUIRE</b>			<b>CHAPITRE A AUGMENTER</b>		
Chapitre	Dénomination	Montant	Chapitre	Dénomination	Montant
20	Immobilisation incorporelle	- 19 772,00	23	Immobilisation en cours	+24 572,00
21	Immobilisation corporelle	-7 000,00	204	Subventions d'équipement versées	+2 200,00
<b>Total</b>		<b>-26 772,00</b>	<b>Total</b>		<b>+26 772,00</b>

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette modification au budget d'investissement 2012.**

#### **6) Comité d'appui au Centre Hospitalier de Redon**

Le Centre Hospitalier de Redon rencontre des problèmes budgétaires dus aux conséquences de la tarification à l'acte et aux difficultés pour recruter des médecins titulaires. Il est projeté la création d'un Comité d'Appui au Centre Hospitalier de Redon auquel il est proposé aux communes d'adhérer afin de participer à l'élaboration du projet hospitalier au service des habitants.

**Le Conseil Municipal décide :**

- **d'adhérer au comité d'appui**
- **de désigner Yves Périon en tant que délégué titulaire et Marie-Paule Burguin en tant que suppléante.**

#### **7) Divers**

##### **7.1) Logement communal**

Le logement situé au « 1 rue de l'Eglise » sera libre au 1<sup>er</sup> février 2013. Toute personne intéressée doit contacter la mairie (02.99.90.23.79).

##### **7.2) Aménagement de la mairie et de l'Agence postale**

Le déménagement dans les nouveaux locaux est prévu les jeudi et vendredi 14 et 15 février 2013.

##### **7.3) Sentier pédestre**

L'Association Art Thé, avec les employés communaux, a installé le long du sentier pédestre de nouveaux panneaux balisant le chemin de randonnée.

##### **7.4) Chemin Rural n°111 : Affaire Commune de Théhillac/M.Mme Le Verger**

L'instruction du dossier opposant Monsieur et Madame Le Verger à la Commune de Théhillac pour la propriété d'un chemin rural est toujours en cours. La Commune constitue son dossier.

##### **7.5) Site internet communal**

Un nouveau site internet communal est en cours de préparation. Il sera présenté lors d'un prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **L'art s'expose à Théhillac**

Les samedi 22 et dimanche 23 décembre 2012, l'association Art Thé Patrimoine et Loisirs organise une exposition d'artistes amateurs de Théhillac et des environs (sculpture, peinture, tricot ...). Cette exposition a lieu à la salle des Mitaüs de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, entrée gratuite.

### **Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune, une boîte à suggestion est mise à disposition de chacun à la mairie.

### **Le préfet du Morbihan communique**

#### **Fermeture exceptionnelle des services le 24 décembre et le 31 décembre**

Les services de la préfecture, des sous-préfectures de Lorient et Pontivy, de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ainsi que ceux de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) seront **exceptionnellement fermés au public le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre**.

La clôture comptable interviendra le jeudi 27 décembre ; par conséquent, les services cartes grises, permis de conduire et étrangers ne pourront délivrer de titres après le 27 décembre midi. Toutefois, les dossiers complets (avec chèque) pourront être reçus jusqu'au vendredi 28 décembre à midi, sans délivrance de bons d'opérations ni de récépissés ; ces dossiers, ainsi que les nouvelles demandes, seront traités normalement à partir du 2 janvier.

**Les horaires habituels de tous les sites sont consultables sur le site Internet des services de l'État [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr);**

Adresse postale : place du général de Gaulle – B. P. 501 – 56019 VANNES Cedex

Site Internet : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

### **Vœux du Maire**

L'ensemble des habitants de Théhillac,  
les membres des associations  
les membres des commissions communales  
sont cordialement invités aux vœux du Maire :

**le dimanche 6 janvier 2013 à 11h00, à la salle des Mitaüs.**

Lors de la cérémonie des vœux, le Maire accueillera les nouveaux habitants  
Les président(e)s d'associations présenteront succinctement leurs activités.